

Bulletin municipal

Miramont-de-Guyenne

Mars 2021
n° 160



www.ville-miramontdeguyenne.fr

ÉDITO

Voici donc notre premier bulletin municipal !

Après neuf mois il nous donne l'occasion de faire le point sur la mise en route de la municipalité et sur le travail déjà entrepris.

Nous avons fait le choix de réaliser une publication avec un contenu le plus riche et le plus soigné possible. Elle est issue d'**une méthode participative où tous les élus** ont pu s'impliquer. Ce bulletin n° 160 se veut dans le fil des publications des municipalités précédentes.

Deux bulletins paraîtront chaque année : à la mi-mars et la mi-septembre.

Avec le site internet et la page Facebook qui assure une information de la commune au « fil de l'eau », nous avons aussi créé une « **lettre d'information hebdomadaire** » éditée chaque vendredi et qui porte sur l'actualité permettant aux acteurs du territoire de faire connaître leurs activités. Nous souhaitons donner ainsi les moyens de renforcer le lien entre tous les miramontais.

En cette période délicate, je voudrais redire, en premier lieu, toute l'attention de la municipalité pour soutenir ceux qui sont dans la difficulté et souligner les élans de solidarité, qu'ils viennent du voisinage, des associations, ou des institutions.

Pendant ces premiers mois la municipalité a dû s'organiser, faire face au quotidien indécis et déjà imaginer l'action future.

Il nous paraît important que **les miramontais connaissent au mieux le fonctionnement de leur commune** et les agents qui en sont le moteur. C'est pourquoi ce bulletin insistera désormais sur les aspects de l'organisation municipale.

Nous avons travaillé à la préparation du premier budget de la mandature. Ce budget primitif 2021, voté le 11 janvier 2021, est un budget d'équilibre. A ce jour, il ne tient pas compte des reports d'excédents 2020 et donne aux services les moyens de fonctionner dans de bonnes conditions, en rendant aux administrés le meilleur service possible.

Cette rigueur doit nous donner les moyens de réaliser une baisse de la fiscalité locale et concrétiser nos engagements de campagne.

Une mandature peut paraître longue mais il nous faudra du temps, de la patience, pour imaginer, esquisser, définir, mobiliser, réaliser les projets indispensables à la transformation d'un patrimoine ancien. Certains devront se concevoir à l'échelle du territoire.

Dès à présent des projets sont en voie de finalisation comme la création du Centre Multiculturel au cœur de la bastide. D'autres demandent encore de l'approfondissement.

L'obtention du label « **petite ville de demain** » va nous aider en cela et apporter financement et ingénierie dont notre commune a besoin pour son attractivité.

En conclusion, je voudrais que vous sachiez que notre engagement est total dans la valorisation et la transformation de l'image de notre commune auprès de tous nos interlocuteurs. Nous le faisons de façon humble, mais néanmoins déterminée car notre commune possède d'énormes atouts issus de notre histoire.

Notre action s'inscrit dans la continuité du travail de toutes les équipes municipales qui nous ont précédés. Chacune a œuvré à sa façon à la réussite de notre commune. Nous apprécions le chemin parcouru et, à notre tour, entendons le poursuivre.

Bonne lecture à tous.



Jean Noël Vacqué,
Maire de Miramont de Guyenne

SOMMAIRE

Edito	p 2
Les commissions	p 3

PÔLE ADMINISTRATIF

Accueil, Etat civil, Urbanisme	p 4
Finances, Ressources humaines	p 5
Développement Territorial	p 6-7

PÔLE TECHNIQUE

Cimetière / Bâtiments municipaux	p 8
SDIS	p 9
Stationnement / Permis de louer	p 10
Proximité Citoyenne	p 11

PÔLE ACTIONS SOLIDAIRES

CCAS	p 12
RAMP	p 13
Ecole et CME	p 14-15

CCPL	p 16
SYNDICATS	p 17
HISTOIRE	p 18-19

MÉMENTO	p 20
---------	------

Edition : Mars 2021

Directeur de publication :

Jean-Noël Vacqué

Rédaction :

Membres du conseil municipal

Mise en page : pom'C

Prochaine parution :

Septembre 2021

PRÉSENTATION DES ÉLUS : LES COMMISSIONS

Les commissions municipales, en gras le ou la Vice-Président(e) de la commission.

NB: Le maire est président de toutes les commissions municipales.

MEMBRES

Jean-Pierre PERSONNE

Guylaine BISSON

Jean-François BOULAY

Gianni MENEGHELLO

Luc SAUVE

Samira TAFTI

Joseph SALVI

Christelle SAINT-BAUZEL



Administration Générale, Finances, Ressources Humaines

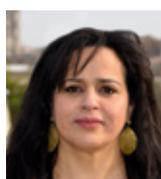
Elle est chargée d'examiner le budget et son bon déroulement tout au long de l'année. Elle permet au Maire de présenter au Conseil Municipal un budget qui traduit les orientations de la commune. Elle gère également la carrière du personnel communal dans le respect du statut des collectivités territoriales.



Municipal un budget qui traduit les orientations de la commune. Elle gère également la carrière du personnel communal dans le respect du statut des collectivités territoriales.

Jeunesse et Education

Elle est chargée d'accompagner les structures éducatives et de renforcer leurs actions. Elle établit des relations étroites avec les directrices des écoles pour répondre au mieux aux attentes des élèves et des parents d'élèves.



des élèves et des parents d'élèves.

MEMBRES

Christelle SAINT-BAUZEL

Isabel ENRIQUEZ

Fabien GAVA

Myriam GROSSIAS

Patrick ISSARTEL

Cécile RICHARD

Hélène SAUVE

Samira TAFTI

MEMBRES

Jérôme COTTIER

Jacques BOREL

Isabel ENRIQUEZ

Fabien GAVA

Patrick ISSARTEL

Luc SAUVE

Hélène SAUVE

Cécile RICHARD



Sport et Vie Associative

Elle est chargée d'animer la vie associative, de promouvoir les animations et les manifestations. Elle assure le lien entre élus et associations de la ville. Elle gère l'utilisation des infrastructures sportives.

Développement économique et tourisme

Elle est chargée de renforcer l'attractivité économique du territoire. Elle accompagne la création et le développement d'activités. Elle cherche de nouvelles filières innovantes pour l'essor du territoire.



MEMBRES

Nora GALLO

Guylaine BISSON

Jean-François BOULAY

Chloé CHALAN

Cécile RICHARD

Joseph SALVI

Luc SAUVE

Christophe TRIQUET-SABATÉ

MEMBRES

Cécile RICHARD

Guylaine BISSON

Jacques BOREL

Fabien GAVA

Nora GALLO

Hélène SAUVE

Samira TAFTI

Christophe TRIQUET-SABATÉ



Culture

Elle est chargée de mettre en valeur la richesse de notre patrimoine. Elle accompagne les initiatives culturelles et propose des actions complémentaires.

actions complémentaires.

Action Sociale

Le CCAS a pour rôle principal d'orienter, recevoir et conseiller le public sur les démarches à effectuer dans le domaine social. Promoteur de l'action sociale locale, il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale.



MEMBRES

Christelle SAINT-BAUZEL

Samira TAFTI

Hélène SAUVE

Claude ETIENNE

Jacques PAGES

MEMBRES

Luc SAUVE

Jean-François BOULAY

Jérôme COTTIER

Claude ETIENNE

Nora GALLO

Patrick ISSARTEL

Jacques PAGES

Joseph SALVI

Travaux, Urbanisme, Environnement, Sécurité

Elle est chargée de mener les études préalables aux différents projets d'aménagement. Elle gère les projets d'investissement dans les domaines du bâtiment, de la voirie et des réseaux divers. Elle assure le suivi de l'entretien des bâtiments et infrastructures communales.



Citoyenneté et Vie des Quartiers

Elle est chargée de promouvoir les initiatives citoyennes. Elle encourage le dialogue entre élus et administrés. Elle facilite l'implication des citoyens dans les affaires publiques pour une démocratie participative.

MEMBRES

Luc SAUVE

Jean-François BOULAY

Jérôme COTTIER

Claude ETIENNE

Patrick ISSARTEL

Jacques PAGES

Cécile RICHARD

Christophe TRIQUET-SABATÉ

LE SERVICE « ACCUEIL, ÉTAT-CIVIL ET URBANISME »

Le service est composé de trois personnes (Hélène JEAN-LOUIS, Marion OUVRARD, Nadège LEHODEY) animé par Sophie BRUNIE, cheffe de pôle. Il est placé sous l'autorité de Jean-Pierre PERSONNE, 2^{ème} adjoint.

Ce service est situé au rez-de-chaussée de la mairie. Il est ouvert de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30. Toutefois depuis le début de la crise « Covid-19 » il reçoit uniquement sur rendez-vous et dans le respect des règles sanitaires : port du masque, lavage des mains, distanciation sociale. Ses missions sont nombreuses :

L'accueil

Il assure d'une part la réception des communications téléphoniques. Il répond aux demandes formulées par l'interlocuteur ou transfère la communication au service compétent si nécessaire. D'autre part, dans le cadre de l'accueil physique, il répond à des demandes diverses comme par exemple les inscriptions pour bénéficier de la déchetterie, les prises de rendez-vous pour les cartes d'identité ou passeport, la délivrance des dossiers pour la crèche, la gestion des objets trouvés et bien d'autres questions !

L'état civil

Il est le pilier de la vie citoyenne, il assure à chacun les moyens de pouvoir accomplir les actes nécessaires à la vie dans notre société démocratique tant au niveau individuel que collectif. Toutes les démarches entreprises dans ce service sont importantes pour notre vie sociale.

Les divers actes d'état civil

La vie de tous les jours demande de justifier auprès des institutions, sa situation familiale. Parmi ces documents citons les certificats de vie, de domicile ou de résidence, de vie maritale, légalisation de signature, photocopie certifiée conforme uniquement à la demande d'une administration étrangère, carte nationale d'identité, passeport.

L'enregistrement des changements familiaux

- Avis de naissance et enregistrement sur registre état civil.



Vous êtes électeur de la commune et souhaitez participer à la tenue d'un bureau de vote ou au dépouillement lors des élections départementales et régionales en juin prochain ?
Déclarez votre candidature à la mairie auprès du service Elections au 05 53 93 20 52 ou citoyennete@miramontdeguyenne.fr

- La procédure de reconnaissance d'un enfant.
- Le mariage.
- Le pacs.
- Le baptême civil.
- Le décès.

La vie citoyenne

• Les élections : Le service a en charge l'ensemble des opérations électorales, avant, pendant, après : tenue des listes électorales, préparation matérielle, bon déroulement du scrutin et opération de dépouillement...

- Le recensement : Il a lieu tous les 5 ans, le dernier datant de 2019. De plus il assure le recensement des jeunes de 16 ans à leur date d'anniversaire.

L'urbanisme

Dernier volet de l'activité de ce service, il concerne les obligations légales à accomplir dans le cadre de la construction, de l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public selon que les travaux

nécessitent ou non un permis de construire.

• Le permis de construire : autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe le projet, il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 mètres carrés de surface de plancher ou d'emprise au sol. Le service instruit la demande de permis ou de déclaration préalable dans un délai de 2 à 3 mois à partir de la réception du dossier complet, suivant le type de projet.

• Les certificats d'urbanisme : dans le cadre de l'information le service délivre soit un certificat d'urbanisme qui permet de connaître les règles d'urbanisme sur un terrain donné (certificat d'information) ou sur la faisabilité d'un projet (certificat opérationnel).

Tous ces actes réglementaires évoluent avec les changements de la société, ainsi ils contribuent à la vie communale, départementale, régionale, nationale et ce dans le respect de la pérennité de notre devise républicaine.

LE SERVICE « FINANCE ET RESSOURCES HUMAINES »

Il est formé de deux agents : Zohra FELIX en charge de la comptabilité de la commune et Marie SAVIGNY en charge des ressources humaines et des marchés publics, animé par Sophie BRUNIE, cheffe de pôle. Il est placé sous l'autorité de Jean-Pierre PERSONNE, 2^{ème} adjoint et Gianni MENEGHELLO conseiller délégué au budget.

Entre Miramont et les communes des alentours, il existe un déséquilibre fiscal fort. Cette disparité fiscale crée des inégalités de traitement entre les communes et compromet en même temps l'attractivité de la nôtre.

La baisse de la pression fiscale a pour objectif d'alléger la fiche d'imposition des ménages et d'optimiser le potentiel foncier de notre commune.

Notre but final est de réduire l'écart de fiscalité entre les communes et d'arriver à un niveau d'imposition proportionné par rapport aux services rendus à la population.

Cette baisse du taux de TFB ① qui sera votée lors du prochain conseil apparaîtra sur votre prochaine fiche d'imposition 2021. Vous pourrez constater une baisse de la cotisation ③ toutefois atténuée si l'Etat décide de revaloriser la base de la valeur locative des locaux ②.

Baisse de la taxe sur le foncier bâti (TFB)

Département : 470 LOT-ET-GARONNE Commune : MIRAMONT DE GUYENNE

	TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	%
	Taux 2020	① %	%	%	%	%	%	%	%
Propriétés bâties	Adresse								
	Base ②	②							
	Cotisation	③							
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
	Cotisation 2019								
	Cotisation 2020								
Variation		%	%	%	%	%	%	%	

③ Cotisation TFB = ① Taux 2021 TFB x ② Base

La baisse de la taxe foncière sur le bâti sera possible grâce à une diminution de nos charges de fonctionnement. L'investissement n'est pas remis en cause mais ramené aux dépenses essentielles : remboursement des emprunts, aménagement multi-accueil (subventionné par la CAF), participation à la construction de la nouvelle caserne des pompiers.

Interview



Zohra FELIX
ADJOINT
ADMINISTRATIF

Q : Dites-nous, qui êtes-vous ?

R : Je m'appelle Zohra FELIX, j'ai 41 ans et je suis mariée, j'ai deux enfants et suis originaire de Duras. Plus jeune je voulais devenir guide touristique. Je voulais faire découvrir notre territoire et son patrimoine. Petite j'étais fascinée par le château de Duras et son histoire.

Q : Quel a été votre parcours jusqu'à aujourd'hui ?

R : Avant d'exercer dans la fonction publique, je travaillais dans le secteur du tourisme et plus particulièrement en tant que saisonnière au Château des Vigiers. En 2007 j'ai entamé une reconversion professionnelle (D.U milieu territorial), qui m'a permis de travailler en Mairie (Lévigac, Lavergne et Roumagne). Et depuis 2016, je suis agent comptable à la Mairie de Miramont.

Q : Pourquoi avez-vous fait le choix du Service Public ? Quelles sont vos missions et dans quel service travaillez-vous ?

R : J'ai fait le choix du service public pour être utile à mon territoire et sa population. Au sein du pôle Finance-RH, j'ai pour mission d'assurer la bonne exécution du budget voté par les élus en Conseil municipal. J'ai

également pour tâche d'effectuer les facturations et de gérer les régies communales.

Q : De quoi êtes-vous la plus fière et quelles sont les activités que vous aimez ?

R : Je suis fière de ma situation familiale et je suis aussi heureuse que mes enfants vivent dans le même environnement dans lequel j'ai grandi. Je suis également fière de mon parcours professionnel et d'être au plus près des besoins de la population.

J'aime le ski (la montagne de façon générale), le cinéma et l'évasion touristique.

Q : Selon-vous, quels sont les atouts et les charmes de Miramont ?

R : L'atout majeur de Miramont est de disposer de services de proximité (commodités) et d'un cadre de vie agréable et reposant (bien être).

SERVICE « DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL »

Les changements sociétaux et la crise sanitaire nous amènent à repenser la politique de développement. La municipalité, sans se substituer aux différentes initiatives locales, doit accompagner, soutenir, fixer le cap et établir des priorités.

Le Service « développement territorial » est composé de deux Agents : Christophe GROSSIAS et Gloria LEHMAN, animé par Sophie BRUNIE, cheffe de pôle. Ce service a en charge l'économie, le tourisme, la culture, le sport et la vie associative, sous la responsabilité de Cécile Richard 1^{er} Adjointe, et avec le concours de deux conseillers délégués, Nora GALLO et Jérôme COTTIER.

Partenariat Municipalité - UCAM



La municipalité souhaite accompagner au mieux les acteurs économiques locaux et faciliter leurs démarches afin de redynamiser l'activité commerciale dans notre Bastide. Aussi une conseillère municipale déléguée a été désignée, Nora Gallo, pour entretenir cette proximité au quotidien.

La Commission Développement Economique a aussi soutenu le renouveau de l'UCAM (Union des Commerçants et Artisans de Miramont) afin de redynamiser l'activité commerciale dans notre commune. De

nouveaux visages ont repris les rênes de l'association : Sandrine Wermelinger (présidente), Ludivine Moga (vice-présidente), Virginie Bordas (secrétaire), Geoffrey Moga (trésorier), Cyril Telion et Karolyne Bernini. Nul doute que l'engagement de cette nouvelle équipe apportera dynamisme et solidarité au cœur de notre bastide et auprès de nos concitoyens.

La municipalité entend prolonger ce partenariat stratégique pour œuvrer au développement économique de notre territoire.

Le tourisme, acteur économique non négligeable pour le développement de la commune

L'Aire de Camping car « place Jacques Humeau » : un espace d'accueil situé à quelques mètres du cœur de la bastide.

Cet espace d'accueil, situé à quelques mètres du cœur de la bastide au niveau de la Place Jacques HUMEAU, a été aménagé depuis plusieurs années pour offrir un espace d'accueil confortable et sécurisé aux utilisateurs de camping-car. Les utilisateurs peuvent sur notre aire d'accueil stationner leur véhicule le temps de sa réservation, mais aussi disposer des services qui sont mis à leur disposition (eau, électricité).

L'outil restait perfectible et nous avons décidé de l'adapter en désignant un responsable, Christophe Grossias et en apportant quelques modifications au règlement :

- Toutes les nuitées sont désormais payantes et sans durée de limite (contre 4 nuits auparavant).
- L'amplitude horaire d'arrivée est élargie : 09h00-20h00 tous les jours de l'année.
- Les utilisateurs sont accueillis sur place (plus besoin de passer en mairie lors des

heures d'ouverture pour le paiement notamment).

Avec un nombre sans cesse croissant d'adeptes, la pratique du Camping-car est une source de tourisme non négligeable pour la bastide et ses commerces. La municipalité souhaite que les haltes passagères se fassent dans les meilleures conditions. Bientôt doté de panneau d'information en concertation avec l'Officie de Tourisme du Pays de Lauzun, cet équipement contribuera à la promotion de notre territoire en matière de tourisme.



Interview



Christophe GROSSIAS

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE

Q : Dites-nous, qui êtes-vous ?

R : Je m'appelle Christophe GROSSIAS, j'ai 53 ans, je suis marié et j'ai deux enfants. Originaire de Sainte-Foy la Grande, je me suis installé à Miramont il y a presque 30 ans. Grand amateur de football, j'ai joué au niveau semi-professionnel à Bergerac, et durant de longues années j'ai aussi été entraîneur au club de Miramont (ASML).

Vie associative, sports et loisirs

Même si les habitudes sportives sont contrariées depuis le printemps dernier, la Commission Vie associative, présidée par Jérôme Cottier a œuvré pour qu'une politique concertée de mutualisation des salles se mette en place à l'échelle du territoire pour les sports de salle.

En tenant compte des impératifs de chacun et très soucieux de satisfaire les demandes des différents clubs et usagers, des accords ont été trouvés avec les communes de la Sauvetat-du-Dropt et de Lauzun pour développer et encourager la pratique sportive en tenant compte des règles sanitaires.

Envie d'annoncer vos événements ? La lettre d'infos hebdomadaire du vendredi.

Toutes les semaines des événements et manifestations à caractères culturels et sportifs animent notre commune. Informer et créer des liens entre habitants est essentiel car les événements associatifs favorisent la cohésion entre citoyens. C'est pourquoi, nous demandons aux associations de nous communiquer leurs informations (activité à venir, manifestations, délibérations des AG, résultats sportifs, etc...) pour que les Miramontais puissent être informés périodiquement des événements qui animent notre ville.

Les associations sont invitées à rédiger leur article, avec photos si nécessaire, et à les envoyer avant le jeudi midi à la Mairie par mail :

mairie@miramontdeguyenne.fr.

Pour recevoir automatiquement la Newsletter hebdomadaire publiée chaque vendredi abonnez-vous gratuitement sur :

<http://www.ville-miramontdeguyenne.fr/>

Q : *Quel a été votre parcours jusqu'à aujourd'hui ?*

R : *J'ai intégré la collectivité en 1993. Pendant 10 ans, j'ai travaillé à la cantine scolaire Jean-Moulin. Par la suite, j'ai intégré les services techniques et depuis 6 mois, j'occupe un poste administratif.*

Q : *Pourquoi avez-vous fait le choix du Service Public ? Quelles sont vos missions et dans quel service travaillez-vous ?*

R : *J'ai fait le choix du service public pour être utile à ma commune et être au plus près des besoins. Au sein du pôle développement économique, vie associative, économique et tourisme, j'ai pour mission d'accompagner les acteurs de notre territoire, soutenir le tissu économique et apporter un soutien aux responsables d'associations. Aussi, je fais remonter les difficultés des uns et des autres pour être au plus près de leurs besoins.*

Q : *De quoi êtes-vous le plus fier et quelles sont les activités que vous aimez ?*

R : *Je suis fier de ma famille et fier de mon parcours professionnel. Grand amateur de football, ma passion pour ce sport est si débordante que je prends plaisir à regarder plusieurs matches simultanément à la télévision, sur ma tablette et mon ordinateur. Aussi, j'aime transmettre au plus jeune ma passion pour le ballon rond : j'ai été éducateur au club de Miramont(ASML) durant de longues années.*

Q : *Selon-vous, quels sont les atouts et les charmes de Miramont ?*

R : *A Miramont il y a tout et il y fait bon vivre, nous sommes à proximité de tout et le cadre de vie est agréable. Aussi, le tissu associatif est un atout majeur car il permet de nouer des liens forts entre habitants et créer des solidarités de proximité.*

Animation, Culture



La Commission Culture a souligné le fait qu'il est vital de préserver et de continuer à dynamiser une activité culturelle sur la commune à un coût abordable pour tout un chacun.

Animer culturellement une commune c'est créer du lien entre les habitants, c'est insuffler de la nouveauté, c'est créer une dynamique qui est profitable sur le plan économique, à la vie associative, au tourisme... bref à l'attractivité générale de la commune.

Aussi toujours dans l'optique de **redynamiser le cœur du centre-ville**, la municipalité a décidé de regrouper certaines activités et d'en faire un Centre Multiculturel, rue Martignac en face de la poste.

Après quelques travaux d'aménagement, cet équipement accueillera 4 espaces :

- Un espace « **lecture publique** » avec le transfert de la bibliothèque municipale.
- Un espace « **exposition** » pour accueillir des expositions d'artistes locaux mais aussi des expositions itinérantes du département ou de la région.
- Un espace « **auditorium** » pour accueillir conférences, pièces de théâtre et séances de cinéma.
- Un espace « **de pratiques artistiques** » autour du dessin, de la peinture et autres activités d'arts plastiques...

Enfin cet équipement à visée éducative devra renforcer et développer le vivre ensemble. Aussi les horaires d'ouverture devront permettre de répondre à l'émancipation culturelle de tous.

Nous voulons aussi **favoriser le partenariat avec les associations.**

En collaboration avec la commune, les associations organisatrices de résidences culturelles peuvent demander le droit à la gratuité de locaux municipaux en échange de représentations artistiques de « **sortie de résidences** » à destination de différents publics (école, Ehpad, Centre de loisirs, Maison des jeunes etc...).

CIMETIÈRE : LE COLUMBARIUM

2 nouvelles zones, offrant la possibilité à chacun d'opter soit pour une cavurne en jardin cinéraire soit pour une cavurne dite columbarium, vont être créées.

Evolution de l'espace Columbarium

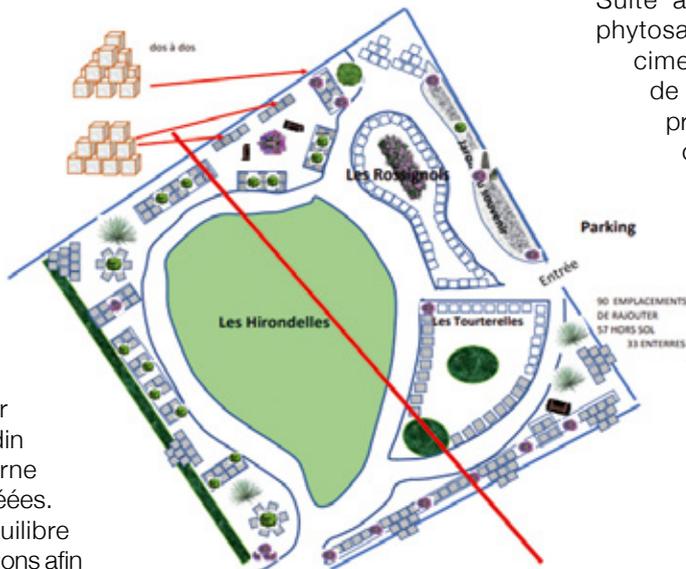
Actuellement l'espace du columbarium est composé seulement de 4 espaces :

- le jardin du souvenir,
- le columbarium dont les 12 emplacements sont complets,
- le jardin cinéraire «Les Rossignols» dont les 46 emplacements sont complets,
- et les « Les Tourterelles » dont il ne reste plus que 14 emplacements disponibles, sur les 32 prévus.

2 nouvelles zones, offrant la possibilité à chacun d'opter soit pour une cavurne en jardin cinéraire, soit pour une cavurne dite columbarium, vont être créées.

L'objectif est d'établir un équilibre harmonieux entre ces 2 propositions afin que chacun puisse circuler librement vers son lieu de recueillement.

Ainsi 91 emplacements seront prochainement disponibles dont 57 en columbarium et 34 en jardin cinéraire.



Environnement : la gestion du cimetière évolue

Suite à l'interdiction des produits phytosanitaires, le bon entretien du cimetière, tout comme le reste de la commune, est une de nos préoccupations principales. Pour cela nous avons décidé de réaliser un test d'enherbage sur la partie basse, dite du vieux cimetière, permettant de faciliter l'entretien et de préserver la biodiversité.

Pour une gestion du tri des déchets plus rigoureuse 2 points de collecte seront repensés dans le respect des directives de la CCPL.

BÂTIMENTS MUNICIPAUX : LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EST EN COURS

L'isolation des bâtiments communaux est une priorité écologique et économique. Aussi c'est plus de 2.200 m² de comble et 300 m² de cave qui sont concernés : l'école maternelle, le bâtiment des Clés, une partie de la Ferme du Cadet, la Maison des Compagnons, l'École de Musique, le Centre Culturel, l'Office de Tourisme, la Bibliothèque ou encore la résidence Ardoise. Le montant total des travaux qui s'élevait à 35 000 € sera ramené à 5000 € grâce aux aides de l'Etat. Deux entreprises locales ont été retenues pour effectuer les travaux très prochainement.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS
JEUDI 20 MAI 2021
 Inscriptions et Renseignements :
 05 53 93 20 52

SDIS / CASERNE

Les travaux de la nouvelle caserne des pompiers, installée en face de la déchetterie communautaire, seront achevés en juin 2021. Le nouveau centre de secours pourra accueillir des équipements plus modernes. Nos soldats du feu disposeront d'un meilleur confort de travail et rendront un service toujours plus efficace à la population. Le coût de la construction de la nouvelle

caserne de secours s'élève à 624 000 € (HT) et son financement est supporté de façon tripartite : 211 451.00 € (HT) sont donc répartis pour chaque tiers.

Un premier tiers des dépenses est assumé par le Conseil Départemental et un autre par le SDIS 47. Le dernier tiers est supporté par les 19 communes du secteur, proportionnellement à la population couverte par les services

de secours. Le coût de la construction revient à 21,30 € par habitant.

Miramont-de-Guyenne, fidèle à la devise de sa bastide, « le fort céans portoit le faible » est fière de soutenir et d'accompagner un des maillons essentiels qui œuvre au quotidien à la définition du service public sur notre territoire rural.



Interview



Antoine RIZETTO
AGENT DE MAÎTRISE

Q : Dites-nous, qui êtes-vous ?

R : Je m'appelle Antoine RIZETTO, j'ai 59 ans, je suis marié, père de 3 enfants, et grand-père de deux petits-enfants (un garçon et une fille). J'ai été pompier volontaire à Miramont de 1984 à 2016 et chef de centre pendant 10 ans.

Q : Quel a été votre parcours jusqu'à aujourd'hui ?

R : Né à Bergerac, j'ai grandi à Montignac Toupinerie. J'ai fait toutes mes classes à Miramont et à 15 ans (1976), j'ai choisi la voie de l'apprentissage. J'ai intégré la collectivité le 15 février 1983 et depuis lors, je suis mécanicien-carrossier. Après 38 années d'exercice dans la fonction publique, je prendrai ma retraite en septembre prochain.

Q : Pourquoi avez-vous fait le choix du Service Public ? Quelles sont vos missions et dans quel service travaillez-vous ?

R : J'ai fait le choix du service public pour être au contact des personnes. Mon engagement chez les sapeurs pompiers est aussi le témoignage de ma volonté d'être au plus près des personnes en difficulté. Engagé dans les services techniques en tant

que mécanicien-carrossier, j'assure l'entretien du parc automobile et du matériel communal. Aussi, lorsque les équipes en charge du gros oeuvre et des espaces verts ont besoin de renfort, je me rends disponible pour leur venir en aide.

Q : De quoi êtes-vous le plus fier et quelles sont les activités que vous aimez ?

R : J'ai le sentiment du devoir accompli pour le compte de la collectivité et chez les sapeurs pompiers. Je suis fier d'avoir exécuté avec passion mes missions. Je fais du VTT, de la marche à pied et du bricolage.

Q : Selon-vous, quels sont les atouts et les charmes de Miramont ?

R : Je pense que l'atout principal qu'offre notre commune est sa qualité de vie.

POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE



Ce n'est pas toujours facile de sortir sa voiture de son garage surtout si vous êtes gênés par des automobiles en stationnement interdit. Vous êtes obligés

à de nombreuses manœuvres mais vous n'avez pas les bras d'un camionneur et les cervicales sont un peu bloquées ! Vos cheveux blancs ne sont d'aucun secours.

C'est ce que remarquait Guy Grenier, voisin de nombreux garages, rue Jean-Jacques Rousseau. Alors plutôt que de compatir, pourquoi pas « faire bouger les choses » et bouter l'automobile hors du stationnement interdit. A vrai dire la pâleur de la peinture de l'interdiction apparaissait comme une tolérance et une

invitation à ne pas la respecter.

Guy s'est donc proposé de repeindre les bandes jaunes face à la sortie des garages et leur donner l'éclat du neuf ! Les services techniques lui ont fourni le matériel nécessaire et la chose fut faite en deux temps trois mouvements ! Ce fut un moment de détente partagé avec son voisin Michel Fedide.

Il ne faut parfois pas grand chose pour que le mieux vivre ensemble devienne réalité. Parfois une touche de peinture. Merci les artistes !

PERMIS DE LOUER : UN DISPOSITIF D'AUTORISATION PRÉALABLE DE MISE EN LOCATION DE LOGEMENTS



Afin de lutter contre l'habitat insalubre et les marchands de sommeil, il avait été décidé d'instaurer un régime d'autorisation préalable à la mise en location de logements sur une partie du territoire de la Commune. Ce projet est entré officiellement en vigueur depuis le 1^{er} juin 2020.

4 dossiers depuis juillet.

Qu'est-ce que le « permis de louer » ?

Engagée dans une démarche de lutte contre l'habitat indigne et le mal logement depuis plusieurs années, la commune de Miramont-de-Guyenne a décidé, par délibération du Conseil Municipal n°DL2019-081-085 du 6 novembre 2019, d'instaurer une procédure de déclaration et d'autorisation de mise en location de logements. Le dispositif est désormais en vigueur sur notre territoire. Il permet de contrôler les mises en location et instaure un contrôle technique et sanitaire des lieux aménagés. Les logements concernés situés en zone

sélectionnée en vert sur le plan, sont soumis au régime d'autorisation préalable pour leur mise en location.

Les démarches à suivre

Si le logement que vous souhaitez mettre à la location se situe dans cette zone, il vous faudra :

- 1 • **Retirer** en Mairie (Accueil) ou télécharger sur le site internet de la commune, le dossier de demande d'autorisation préalable de mise en location. Il comprend notamment le formulaire CERFA n°15652-01, diagnostic technique prévu à l'article 3-3 de la loi du 6 juillet 1989
- 2 • **Déposer** ou envoyer ce dossier

dûment rempli par voie postale ou courriel (mairie@miramontdeguyenne.fr) à la mairie de Miramont-de-Guyenne – Place de L'Hôtel de Ville – 47800 MIRAMONT DE GUYENNE.

Lors du dépôt ou après réception, la mairie délivre un accusé de réception qui ne vaut aucunement autorisation.

3 • Si le dossier **n'est pas complet**, vous recevrez un courrier précisant les éléments manquants à fournir. Vous disposerez d'un délai d'1 mois pour régulariser votre dossier. Passé ce délai, la demande est refusée et une nouvelle demande devra être effectuée.

4 • Si le dossier **est complet**, une visite du logement sera programmée dans un délai d'un mois.



» Christiane

ROUJOL

AGENT DE MAÎTRISE
PRINCIPAL

Q : Dites-nous, qui êtes-vous ?

R : Je suis née le 22 septembre 1965 à Marmande, fille d'agriculteurs, je vis sur la commune de Lavergne et j'ai 3 enfants. Adjointe à la mairie de Lavergne depuis 2014, j'ai fait partie de plusieurs associations, amicale de Lavergne, Miramont Badminton club pendant plusieurs années.

Q : Quel a été votre parcours jusqu'à aujourd'hui ?

R : Obtention du BEP de dessinateur en Bâtiment et Génie Civil en 1983. J'ai d'abord travaillé dans plusieurs entreprises du bâtiment comme dessinatrice. Je suis rentrée le 14 novembre 1988 aux Services Techniques Municipaux. J'ai gravi les échelons et les grades pour être aujourd'hui agent de maîtrise principal.

Q : Pourquoi avez-vous fait le choix du Service Public ? Quelles sont vos missions et dans quel service travaillez-vous ?

R : Le service public n'a pas été un choix, le hasard de la vie l'a voulu. Mes premières missions ont été de faire les plans des bâtiments communaux. Par la suite ces missions ont évolué. Aujourd'hui, je suis chargée du secrétariat, du suivi des engagements et des factures, des plannings, de l'étude

des projets réalisés par les Services Techniques Municipaux.

Q : De quoi êtes-vous la plus fière et quelles sont les activités que vous aimez ?

R : Fière de mon parcours, de mes enfants, d'avoir su gérer seule de multiples problèmes familiaux, de santé et financiers depuis plusieurs années. Ce que j'aime : tout ce qui me permet d'avoir le sourire ! Préparer de bons petits plats, partir à la recherche de producteurs régionaux notamment vins et fromages. Mon temps libre, je l'occupe au jardinage, bricolage rénovation d'anciens meubles et balades.

Q : Selon-vous, quels sont les atouts et les charmes de Miramont ?

R : L'atout majeur de Miramont est de disposer de services de proximité (commodités) et d'un cadre de vie agréable et reposant (bien être).

PROXIMITÉ CITOYENNE

Nous souhaitons créer une proximité citoyenne. L'objectif principal est d'être plus proche de la population et à l'écoute des Miramontais pour une meilleure qualité de vie.

Nous devons pour cela :

- d'une part, être en capacité d'identifier, de recenser, les besoins spécifiques de chaque quartier afin de pouvoir ensemble, y apporter des solutions,
- d'autre part, de faciliter l'accès à l'information et de donner la possibilité à chacun de participer à la construction de tous projets proches de son domicile et/ou pour lesquels il souhaite s'investir.

C'est pourquoi, nous avons créé une nouvelle commission municipale permanente « Proximité et vie de quartier », dont le premier objectif est de mettre en place l'ingénierie nécessaire à la réalisation de ce projet. Une première découpe de notre commune en 7 zones a été établie. Pour chacune de ces zones, un élu référent sera nommé pour l'animer et répondre en interlocuteur unique à toutes vos problématiques. Néanmoins, ce projet citoyen ne pourra voir le jour qu'avec vous. C'est pourquoi, dès que les conditions sanitaires le permettront, nous retournerons vers vous à la recherche de citoyens volontaires.

La parole collective étant toujours préférable à l'intérêt individuel, chacun pourra à sa hauteur devenir l'ambassadeur de son quartier.

Cartographie découpe de la commune en 7 zones



CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

La période que nous vivons bouleverse bien des repères et nous fait prendre conscience de notre vulnérabilité collective. Elle nous oblige à nous adapter, nous réinventer et à réfléchir à de nouvelles formes de solidarité.

Le CCAS est un établissement public administratif, géré par le Maire et un conseil d'administration assisté par 3 employés.

Il travaille étroitement avec des institutions privées ou publiques, telles que le Conseil Départemental, la MSA, la CAF, la CARSAT, etc.

Ses missions sont diverses

- Il a pour mission de renseigner, orienter et accompagner toute personne miramontaise quel que soit son âge dans

les difficultés d'ordre social.

- coordonner les acteurs locaux, pour trouver des réponses aux besoins des personnes ayant des difficultés liées à la dépendance, à la santé, au logement, à l'âge ou au handicap.
- Rendre plus efficient l'accompagnement de notre population.

Premier maillon de l'action sociale, il est un véritable outil au cœur des solidarités de notre commune. Son autonomie lui confère par ailleurs, une capacité de réactivité indispensable pour répondre aux difficultés de chacun.



GESTION COVID

Le contexte actuel nous rappelle à quel point il apparaît essentiel de donner du sens aux actions que l'on engagera pour le territoire. Dès le mois de novembre, le CCAS a initié une réflexion collective avec les acteurs du solidaire, du social et du médico-social.

Au travers de cette collaboration, un schéma local de l'action sociale se met en place pour mieux répondre aux besoins essentiels des habitants.

L'insuffisance générale de vaccins n'a pas permis de concrétiser un lieu de vaccination sur Miramont. Les élus réfléchissent à mutualiser le transport vers Marmande pour que les personnes en manque d'autonomie puissent se faire vacciner le plus rapidement possible.

LE CCAS GÈRE :

- Le service Portage de repas à domicile
- La gestion de la Résidence Autonomie pour personnes âgées Les Charmilles

L'ACTIVITÉ DU CCAS :

- L'accueil, l'information, l'accès aux droits sociaux
- L'aide aux familles en situation de précarité
- L'insertion sociale notamment par le logement
- L'animation sociale de proximité
- L'accès aux soins et à la prévention

Conclusion

Plus que jamais, nos actions sociales locales ont pour mission essentielle de répondre aux enjeux de l'attractivité territoriale et de cohésion sociale.

Pour cela, nous croyons en notre territoire et en ses forces vives (nos habitants, nos jeunes, nos séniors, nos associations, nos entreprises, nos commerçants, nos artistes, nos sportifs), en sa capacité à se dépasser pour avancer et faire de Miramont une ville en renouveau. Ce défi, nous devons le relever ensemble !

Interview



Martine PRÉVOT

AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL

LE RELAIS DE MIRAMONT

Les relais d'assistantes maternelles et parents (RAMP) ont été créés pour rompre l'isolement des professionnels·elles de l'accueil individuel du jeune enfant. Samira TAFTI, conseillère déléguée à la petite enfance, travaille avec Françoise HARGOUS (responsable du relais) et la CAF du Lot et Garonne, pour donner un fonctionnement itinérant à cet équipement dans le futur.



Sortir les assistantes maternelles de leur isolement

Les assistantes maternelles accueillent des enfants chacune à leur domicile. Le RAMP leur offre alors un lieu de rencontre et d'échange entre professionnelles :

- échange de pratiques, d'expériences, de situations vécues, de problèmes rencontrés et de solutions possibles
- accompagnement et soutien dans leur profession
- informations actualisées sur leur statut, leurs droits et leurs obligations.

Informez et orientez les parents

Les parents qui confient leurs enfants à une assistante maternelle deviennent employeur. Dès cet instant, ils ont besoin d'information et d'accompagnement pour tout ce qui concerne l'embauche de l'assistante maternelle et l'élaboration du contrat de travail, leurs droits, devoirs et obligations. Les RAM peuvent délivrer les informations générales ou orienter les parents vers les institutions adéquates.

Les relais transmettent également les possibilités existantes sur le territoire en termes de mode d'accueil. Il s'agit à la fois de recenser le nombre d'assistantes maternelles et leurs disponibilités, et de mentionner les autres lieux d'accueil (crèches, micro crèches, Maison d'Assistantes Maternelles...).

Un service gratuit géré par la commune

Le relais d'assistantes maternelles de Miramont-de-Guyenne est géré par la commune en partenariat avec la CAF, le Conseil Départemental et la MSA.

Le relais propose des activités les mardis et vendredis de 9h00 à 12h00. Ces matinées d'éveil accueillent les assistantes maternelles, les parents et les enfants, sur inscription auprès du relais. Tous les parents peuvent participer à ces activités, même s'ils ne sont pas parent/employeur d'une assistante maternelle. Les mardis et vendredis après-midi de 13h00 à 18h00, le relais accueille les parents sur rendez-vous pour tout renseignement administratif.

Q : Dites-nous, qui êtes-vous ?

R : Je m'appelle Martine Prévot, je suis originaire de Lavergne et après 40 ans de service, je partirai à la retraite en septembre prochain.

Q : Quel a été votre parcours jusqu'à aujourd'hui ?

R : J'ai intégré la collectivité en 1981. J'ai travaillé dans les cuisines du Lac du Saut du Loup, avant de me rediriger vers la cantine de l'école Jean Moulin. En contact direct avec les enfants, c'est tout naturellement que j'ai fait le choix en 2011 de travailler à la crèche Yves Dumichel.

Q : Pourquoi avez-vous fait le choix du Service Public ? Quelles sont vos missions et dans quel service travaillez-vous ?

R : J'ai fait le choix du service public pour la proximité et être au plus près des besoins des uns et des autres. Depuis mon arrivée à la crèche en 2011, j'assure l'accueil et l'intendance de l'établissement. Je suis également la « garante » du protocole sanitaire.

Q : De quoi êtes-vous la plus fière et quelles sont les activités que vous aimez ?

R : Je suis fière d'avoir exercé pendant de nombreuses années auprès de la collectivité, comme mon frère (ancien agent communal) et mon oncle (ancien élu), tous deux malheureusement décédés en 2017.

Je suis une passionnée de cuisine et de jardinage.

Q : Selon-vous, quels sont les atouts et les charmes de Miramont ?

R : Miramont est une ville agréable où il y fait bon vivre : nous disposons d'un cadre de vie fantastique (Lac du Saut du Loup) et sommes à proximité de tout.

L'ACTU DES ÉCOLES

Fusion des deux établissements scolaires (Maternelle et Primaire)

Le point de départ de ce regroupement vient de la rencontre de Monsieur le Maire avec l'inspecteur d'académie où ce dernier l'informe que les écoles maternelles et élémentaires pourraient être concernées par une fermeture de 2 classes. La situation la plus urgente étant à la maternelle car 42 élèves pour 3 postes, cela est peu crédible.

Présentation du projet global de la municipalité :

La municipalité a exprimé sa volonté de conserver le maximum de postes d'enseignants sur la commune et de leur donner des moyens suffisants. Pour cela un projet cohérent doit être mis en place.

Un projet en deux phases :

- Dans un premier temps, l'accueil des 2 classes maternelles à Jean Moulin avec une direction unique. Le RASED rejoint la structure pour proposer à tous (adultes



et élèves) des conditions de travail acceptables dès la rentrée 2021/2022 . Pour cela une concertation est engagée afin de répondre aux besoins de chacun. La cour sera délimitée. L'adaptation

aux maternelles sera faite avec des propositions de l'équipe éducative pour l'aménagement.

- Dans un deuxième temps, le but est de calibrer l'école pour accueillir jusqu'à 200 élèves dans de bonnes conditions.

Il y aura une phase transitoire, de concertation et d'élaboration du projet puis plusieurs phasages dans la réalisation des travaux et du financement. L'objectif est de finaliser le projet durant le mandat. Il faut prendre le temps de bien faire les choses, ne pas se précipiter pour investir dans les locaux pour 30/40 ans pour le confort des enfants, des familles et des enseignants.

Il faut changer l'image d'une école vieillissante il est donc nécessaire d'investir dans des équipements dignes du XXI^e siècle.

Inscriptions scolaires :
2021/2022 à partir du 26 avril,
auprès de Nelly Perrot.

Interview



Nelly PERROT
 ADJOINT
 D'ANIMATION

Q : Dites-nous, qui êtes-vous ?

R : Je m'appelle Nelly PERROT, j'ai trois enfants et je suis originaire de Saint-Pardoux-Isaac.

Q : Quel a été votre parcours jusqu'à aujourd'hui ?

R : En 2002, j'intègre l'Amicale Laïque comme animatrice pour ensuite devenir responsable de l'accueil périscolaire de la structure. En 2012, j'intègre la collectivité pour coordonner la réforme des rythmes scolaires et animer en même temps le CME. Depuis lors j'exerce mes missions au sein du service affaires scolaires.

Q : Pourquoi avez-vous fait le choix du Service Public ? Quelles sont vos missions et dans quel service travaillez-vous ?

R : J'ai fait le choix du service public pour être au plus près des besoins. Coordinatrice des affaires scolaires et périscolaires, je suis chargée de faire le lien entre les écoles et les élus et nouer des

relations de confiance entre la municipalité et les parents d'élèves. Animatrice technicienne en charge du CME, j'ai également pour mission d'accompagner les jeunes élus dans l'apprentissage et le développement de la citoyenneté.

Q : De quoi êtes-vous la plus fière et quelles sont les activités que vous aimez ?

R : Je suis fière du lien de confiance que j'ai pu nouer avec les enfants et les familles. Je suis une grande passionnée d'art, de création et de bricolage.

Q : Selon-vous, quels sont les atouts et les charmes de Miramont ?

R : Tout simplement, Miramont c'est la carte de la proximité.

Projet édumoov

La Collectivité s'est dotée d'un nouvel outil de gestion d'appel pour la restauration scolaire. En lien avec les enseignants lors de l'appel en classe du matin, le Service des Affaires Scolaires peut désormais, par voie numérique, commander le nombre de repas selon les effectifs annoncés en classe.

ATTENTION : En cas d'absence, un seul numéro à appeler désormais : **07 84 11 86 44** (Nelly Perrot), pour excuser son enfant auprès de l'enseignant et de la restauration scolaire.

L'achat de ticket pour les enfants inscrits occasionnellement se fait au bureau des Affaires Scolaires à l'école élémentaire J. Moulin.

Ecole numérique

L'école élémentaire a répondu conjointement avec la commune à l'appel à projet « Ecole du Numérique 2020 » lancé par le ministère de l'Education Nationale.

Les objectifs poursuivis en matière éducative sont :

- Proposer un environnement réfléchi, sécurisant, organisé et diversifié.
- Permettre au plus grand nombre d'enfants de bénéficier d'activités numériques (favoriser l'accès).
- Favoriser l'inclusion des enfants et jeunes en situation de handicap.
- Donner les moyens spécifiques indispensables à l'équipement et au fonctionnement des salles de classes numériques (VPI, classes mobiles, tablettes, ordinateurs en accès autonome, bibliothèque scolaire numérique...).
- Faciliter l'accompagnement des parents dans la scolarité de leurs enfants.

Une subvention de l'Etat d'une hauteur de 50% de la dépense engagée accompagne ce projet d'équipement des classes.

La collectivité souhaite en faire bénéficier ses écoles pour préparer l'école du XXI^e siècle.

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Les élections du CME ont eu lieu le 7 octobre. Tous les candidats ont pris la pose avec les élus adultes, garants des votes et Madame DUMONT, Directrice de l'école élémentaire Jean-Moulin.



Le conseil municipal Enfants est

- Une instance citoyenne permettant aux jeunes élus d'être acteur de leur territoire, de représenter les enfants de la commune, et d'apprendre à développer la citoyenneté au quotidien.
- Un outil de citoyenneté démocratique permettant à tous les élèves du cycle 3 (à partir du CE2) de participer à de véritables élections dans les conditions matérielles

réelles : bureau de vote tenu par les élus, carte d'électeurs, isolements, bulletins de vote, urne et feuille d'émargement.

- Un dispositif permettant d'instaurer et de développer un dialogue avec les représentants politiques (maire, élus ou partenaires), favorisant l'expression et l'écoute.

«Les élections du Conseil Municipal Enfants ont eu lieu le mercredi 7 octobre. Nous sommes allés dans la

salle d'arts visuels et nous avons dû prendre 5 bulletins de vote car il y avait 5 candidats. Puis nous sommes allés dans l'isoloir et nous avons dû mettre 1 ou 2 bulletins maximum dans notre enveloppe. Ensuite, nous avons signé en face de notre nom, nous avons eu un tampon sur notre carte d'électeur et nous avons mis notre enveloppe dans l'urne. La dame qui était derrière l'urne disait « A voté » chaque fois que quelqu'un avait mis son enveloppe. Quand toutes les classes ont eu fini de voter, il y a eu le dépouillement. Lucia, Walid et Anne-Lola ont été élus. »

Robin, Gabin et Percival, membres du CME, article rédigé en classe pour la production d'écrit et valorisation de la vie de la classe de CM1/ CM2

LES RÉUNIONS EN VISIOCONFÉRENCE

Les réunions de commissions ont lieu le mercredi et réunissent les jeunes élus par petits groupes de travail, selon la commission à laquelle ils participent. L'actualité sanitaire ne permet pas aux jeunes élus de se réunir en présentiel, mais la solution retenue de travailler par visioconférence n'est pas sans leur déplaire.

SYNTHESE DU SÉMINAIRE DES ELUS

Samedi 30 JANVIER 2021 – MIRAMONT de GUYENNE

Les élus communautaires se sont réunis en séminaire samedi 30 janvier, salle Gambetta à Miramont. Ils ont évoqué de nombreux projets et débattu sur de nombreux points.



Invité par le Président de la Communauté de Communes, c'est Monsieur Afif Lazrak, Sous-Préfet de l'arrondissement de Marmande qui a ouvert cette réunion. Il a partagé son expertise du territoire et le rôle que joue l'État pour accompagner les projets. Il a apporté tout son soutien au Pays de Lauzun.

Les discussions et les débats se sont poursuivis et plusieurs thématiques et perspectives du territoire ont été

abordées. Voici les différents points évoqués lors de ce séminaire.

- Point sur les finances de la Communauté de Communes et sur ses capacités d'investissement.
- Point sur le programme « Petites Villes de Demain » pour des opérations de revitalisation du territoire sur Miramont-de-Guyenne et Saint Pardoux Isaac et les centres bourg de Lauzun, Allemans-du-Dropt, La Sauvetat-du-Dropt et Montignac-de-Lauzun.

- Point sur l'Espace France Service qui serait localisé sur Miramont-de-Guyenne avec la possibilité d'une annexe à Lauzun.
- Point sur la piscine qui devrait devenir communautaire à l'issue de travaux de mise en conformité et d'accessibilité effectués par la municipalité miramontaise.
- Point sur le terrain synthétique qui permettrait une pratique sportive par tous les temps pour les différents clubs de sport en plein air.

LE BUREAU



Président
Emilien ROSO



1^{er} vice-présidente
Finances - RH
Claudine
ÉON



2^e vice-président
Voirie
Jean-Marie
CONSTANTIN



3^e vice-président
Environnement
Jean-Pierre
BARJOU



4^e vice-président
Economie-Tourisme
Agriculture
Jean-Noël VACQUÉ



5^e vice-président
Sport-Santé
Jean-Marie
FARBOS



6^e vice-président
Habitat-Mobilité
Jean-Luc
GARDEAU



7^e vice-présidente
Culture
Cécile
RICHARD



8^e vice-président
Politiques
Contractuelles
Jean-Marie LENZI

Longtemps les communes ont dû faire face seules à la gestion des services importants comme la gestion de l'eau, des routes, de l'électricité, ou encore de la gestion des déchets. Devant la complexité technique et les besoins financiers importants les communes se sont regroupées en communauté et en syndicats. Nous aurons l'occasion de faire connaître leur fonctionnement au moment de la publication des rapports annuels. Voici les principaux organismes auxquels notre commune participe :

- Territoire d'Energie Lot-et-Garonne
- Eau 47
- Syndicat Mixte Dropt Aval
- Syndicat Intercommunal de Transport d'Elèves SITE
- Syndicat Mixte du SCoT Val de Garonne Gascogne

[FOCUS]

• SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) Chenil Fourrière de Lot-et-Garonne.

Ce syndicat a pour objet l'aménagement, la gestion, l'entretien, le fonctionnement et le développement de la fourrière départementale. Le chenil fourrière de Lot et Garonne accueille à CAUBEYRES (aux portes de la forêt landaise, à quelques minutes de l'échangeur de DAMAZAN, sur l'A62) les chiens et chats errants de tout le département et aide ainsi les 326 communes adhérentes dans leur prise en charge (cotisation de 1,35 € par habitant).

EN PRATIQUE, À MIRAMONT

Les animaux sont des êtres sensibles. La maltraitance est punie par la loi et l'abandon est assimilé à un acte de cruauté.

Droits pour les animaux de compagnies et devoirs des propriétaires

Les droits des animaux :

- Depuis 2015, les animaux ont le statut "d'être vivant doué de sensibilité".
- L'animal est un «objet de droit»: un objet que l'on peut posséder ou utiliser. Mais sa sensibilité le place au-dessus des objets non-vivants.

Les devoirs des propriétaires :

- Bien traiter les animaux dont ils sont les propriétaires.
- Les nourrir, les soigner, les pucer et les mettre à l'abri.
- Il est interdit de laisser "divaguer son chien ou son chat".
- Nettoyer ou enlever les excréments produits par ses animaux.

Troubles locatifs :

- S'assurer que son animal ne génère pas de nuisances et de troubles locatifs (aboiements) : les propriétaires encourent jusqu'à 450 € d'amende et l'animal peut être confisqué à son propriétaire.

Législation :

- En cas de maltraitance, les propriétaires s'exposent à des sanctions pénales (amende de 750€).

- La loi punit de 2 ans de prison et de 30.000 € d'amende, tous les sévices intentés sur les animaux.

Rénovation des boxes au service technique

En 2021, des travaux de rénovation seront effectués dans les box-refuges qui accueillent temporairement les animaux perdus ou abandonnés par leurs propriétaires : les box seront mieux adaptés et mieux équipés aux besoins des animaux.

Que faire ?

• Si vous trouvez un chien ou chat perdu :

- Si vous reconnaissez un chien et/ou chat de votre voisin, contactez-le directement.
- Approchez-vous de lui et montrez lui que vous ne lui voulez pas de mal.
- Essayez de l'attraper, vérifiez s'il est pucé ou s'il porte un collier.
- Téléphonnez au policier municipal et/ou à l' élu d'astreinte pour qu'il puisse l'identifier.

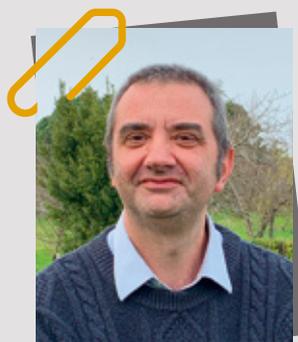
• Si vous jugez que l'animal errant est craintif ou méchant :

- N'intervenez-pas seul, ne vous mettez pas en danger.
- Appelez le policier municipal ou les gendarmes.
- **Pour rappel :**
- Après 4 jours d'accueil et à défaut d'avoir



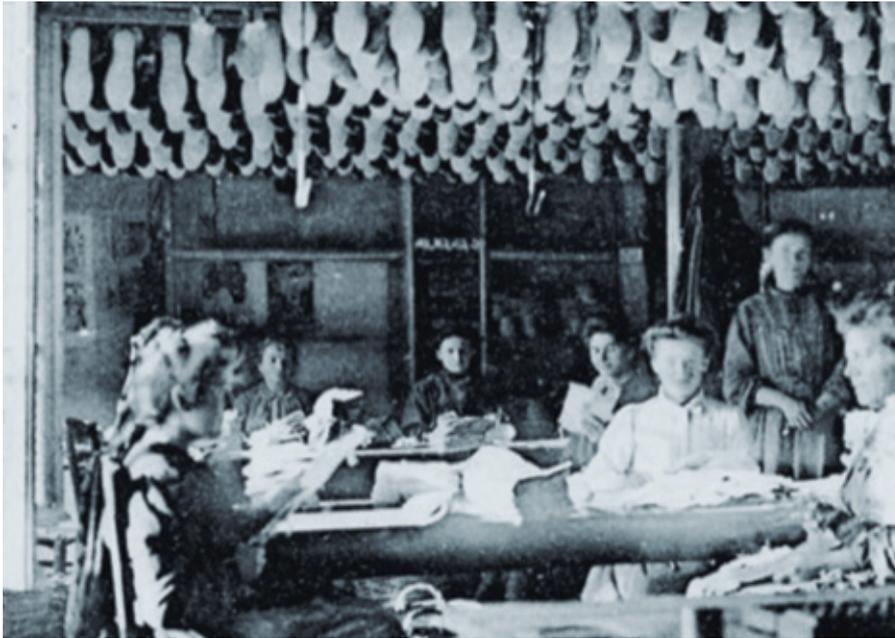
pu retrouver le propriétaire, l'animal sera confié au chenil départemental de Caubeyres.

» Portrait



Christophe TRIQUET - SABATÉ

Conseiller municipal
Délégué au SIVU Chenil Fourrière
de Lot-et-Garonne



COMMERCES, ART

est stable et régulier alors que les HCR ont un mouvement plus erratique jusqu'après la seconde guerre mondiale. Les acteurs de la filière cuir-chaussons-chaussures ont fortement chuté. De 8 en 1905 ils ont atteint le chiffre 29 en 1956 et sont devenus 16 en 1976, Enfin le secteur tertiaire s'est largement développé doublant le nombre d'acteurs à la fin des années 1960 pour fléchir par la suite.

Un exemple : les artisans...

Les activités du secteur artisanal présentent des évolutions différenciées qui traduisent la transformation du système de production locale.

Celles qui disparaissent :

Nous avons d'abord des activités épisodiques présentes quelques années seulement : fondeur, meunier, équarisseur, fabrique de perles, puisatier. D'autres, régulièrement présentes, souvent à l'unité, mais qui progressivement disparaissent : broderie, recaoutchoutage, fabrique de cierges, conserverie, charrons.

Les marchands de prune d'ente disparaissent aussi mais contrairement aux autres activités, la vente de prunes fut fortement présente, surtout avant et après la première guerre mondiale. On trouve 13 marchands en 1923, mais plus aucun en 1959.

Celles qui perdent en importance :

Des activités qui ont connu une relative importance ralentissent. Marchands de bois de chauffage et de charbon,

A partir de la collection de l'Annuaire illustré du Lot-et-Garonne, «Historique, administrations, renseignements commerciaux et industriels», que l'on peut consulter aux Archives départementales ce bref résumé tente d'approcher une description de ce que pouvait être l'activité économique de la commune de Miramont dès le début du XX^e siècle.

La période 1905-1976 a été retenue au motif qu'elle date l'apogée démographique de notre ville. La population a crû régulièrement. Elle était de 2175 en 1906 et atteignait 3964 au recensement de 1975, son point le plus haut. Il s'agit donc de la période d'expansion de la ville, celle qui va assurer son rôle central sur son territoire tant par ses activités que par ses équipements collectifs.

Nous avons donc relevé, dans cet annuaire, pour chaque année le nom des différents acteurs économiques dans plus de 120 spécialités soit au total plus de 15 000 occurrences. Malgré certaines imprécisions la silhouette qui se dégage de cet inventaire est suffisamment crédible.

Un nombre croissant d'acteurs économiques

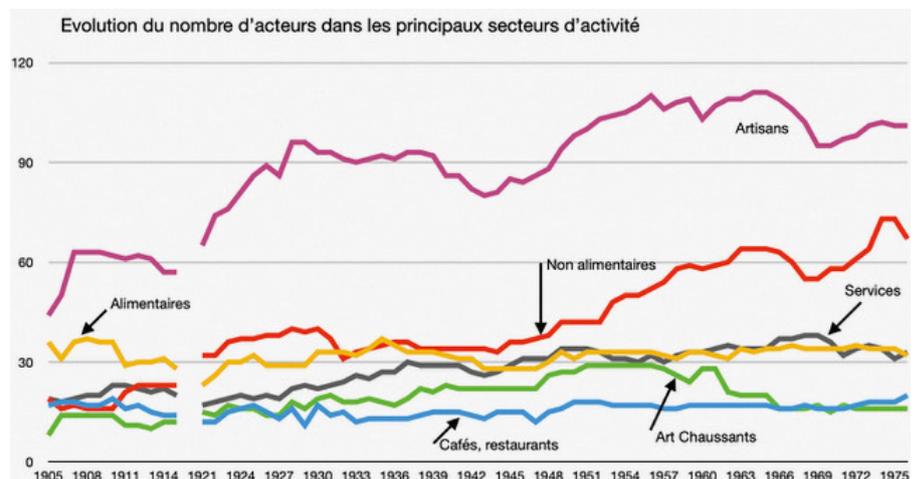
Ce que l'on remarque à première vue est le mouvement ascendant du nombre

d'activités économiques. On en compte 143 en 1905 et 273 en 1976. Cette augmentation a été régulière avec néanmoins trois fléchissements, les deux premiers provoqués par les guerres, le troisième au milieu des années 60, dû principalement à l'évolution du secteur des articles chaussants, mais artisans et commerces non alimentaires fléchissent également à cette période.

Noter que ces évolutions ne portent que sur le nombre d'acteurs économiques, l'impact sur l'emploi devra faire l'objet d'un autre examen.

L'évolution de ces secteurs n'est pas identique

Hotels cafés restaurants (HCR) et commerces alimentaires présentent une certaine stabilité. Le secteur alimentaire



TISANS, MANUFACTURES DE 1905 À 1976

matériaux de construction, scieries mécaniques, fabricants de meubles, transport automobile, plâtriers, charpentiers, marchands de grains...

Celles qui sont en progression :

De nouvelles activités émergent ou se développent comme les entrepreneurs de bâtiment, les menuisiers, les



mécaniciens, les coiffeurs, les garagistes, les forgerons, les peintres, les électriciens... En 1975 on compte 9 coiffeurs (4 pour hommes et 5 pour femmes), 10 entrepreneurs de bâtiment, 10 mécaniciens, 8 menuisiers, 7 garages...

... ou les commerces alimentaires

Le secteur des commerces alimentaires

est celui qui apparaît comme le plus stable et le plus dense.

Le nombre d'épiciers est étonnant! Il n'est jamais inférieur à 10 et on va jusqu'à compter 17 épiciers en 1956. Bouchers, charcutiers et boulangers : chacune de ces spécialités est représentée par 4, voire 7 boutiques.

Le système d'approvisionnement de la population est complet, riche, varié et concurrentiel. Bref, « On trouve tout sur place »!

Un écosystème assez complet

Dans sa diversité, il assure auprès d'une population en progression, la majeure partie de ses besoins. Il est articulé autour d'une activité manufacturière qui le nourrit et qui détermine son histoire.

Déjà au début du XX^e siècle l'industrie du chausson s'est posée comme le noyau autour duquel gravite l'activité économique. Le recensement de 1906 compte déjà plus de 300 miramontais occupant un emploi chez Soussial, Rival, Lebriac, ou Martinaud. On compte par exemple 251 chaussonniers, 26 corroyeurs, 8 coupeurs.

A côté d'un artisanat dont nous avons pu

voir la diversité et l'intensité de certaines professions s'ajoutent ces manufactures, que compléteront biscuiteries ou conserveries, pour un temps, et surtout la fabrication de persiennes. Elles se caractérisent toutes, de manière plus ou moins importante, par l'occupation d'une main d'œuvre nombreuse et des conditions d'organisation d'un travail industriel.

En mutation

Nous assistons, pendant ces décennies à la fermentation d'une activité industrielle qui s'impose progressivement dans le milieu artisanal d'une bourgade vivante.

En 1972, une pétition présentée au conseil municipal par 17 entreprises, les plus importantes, donne un aperçu de la situation. Elles soulignent l'enjeu qu'elles représentent avec leurs 1345 salariés et une surface couverte de près de 50 000 mètres carrés.

Les années suivantes seront des années de crise, certes, mais aussi les années de reconstruction d'un nouvel équilibre économique.

L'histoire est ce mouvement ondulant qui se régénère au grès des circonstances et des hommes.

HOMMAGE

Claude Roussille nous a quittés.

Hospitalisé à la suite d'un malaise, Claude Roussille est décédé brutalement à l'hôpital de Marmande, le 24 septembre dernier, alors qu'il semblait aller mieux.

Claude avait été conseiller municipal de 2008 à 2014. Il était parmi nous la mémoire vivante de Miramont mais aussi, par sa connaissance de la cité, homme de bon conseil. Né en 1944. Il passa toute son enfance et sa jeunesse à Miramont, sa ville natale. Passionné de mécanique, il fait son apprentissage au garage Szpala puis en 1975 part à

Saint Pierre sur Dropt chez Fourastier, garagiste. En 1979 il rejoint Bordeaux toujours pour pratiquer son métier de mécanicien. Mais, très souvent, il revient à Miramont et pendant sa retraite il ne cesse de faire des allers et retours, séjournant dans sa maison le plus souvent qu'il le peut. On le trouve souvent penché sur une voiture, une moto, une tondeuse, les outils à la main. Souvent pour rendre service. Avec sa gentillesse et sa disponibilité.

Claude était un amoureux de Miramont, collectionneur passionné de tout ce qui fait l'histoire de la commune. Toujours à l'affût d'une découverte, on pouvait feuilleter ses collections de cartes postales et ses archives précieusement conservées. On pouvait aussi refaire, pas à pas, maison après maison, rue après rue,



l'inventaire des magasins qui se sont succédés, avec pour beaucoup une anecdote, un souvenir.

Il nous laisse le souvenir d'un homme généreux, serviable et discret. Un de ces hommes qui apaisent et apportent de la sérénité.

SANTÉ ET SOCIAL

ADMR

(SSIADPA les 3 cantons)
Rue du Bourg
Saint-Pardoux-Isaac
05 53 79 93 35
ssiad.les3cantons@
fede47.admr.org

Audrey MAURIN

Masseur-Kinésithérapeute
Lac du Saut du Loup
05 53 83 01 09

APIHA

(podo-orthésiste)
Square Victor Hugo
05 53 93 23 21

Ambulances HANTUTE

251 Route de Marmande
05 53 89 14 28
contact@hantute.fr

Ambulances ROUX

Zone Artisanale
de Bouilhaguet

05 53 93 34 29

Cabinet Masseur-

Kinésithérapeute
637 Avenue Soussial
05 53 93 24 47

Croix Rouge

Square Victor Hugo
05 53 20 06 73

Centre Médico-Social

Marmande
05 53 64 65 45

Docteur Didier DUBROCA

Médecine générale
19 rue Pascal
05 53 93 20 46

Docteur Voichita STANCIU

Ophthalmologue
6 place de la République
09 67 09 81 47

Les Biologistes Associés

25 boulevard Aristide Briand
05.53.20.67.87

Pharmacie du Marché

31 place Martignac
05 53 93 29 01

Pharmacie de France

Place de l'Hotel de Ville
05 53 93 20 02

Hôpital de Marmande

05 53 20 30 40

Prévention radicalisation

0 800 005 696

Enfance maltraitée **119**

Hébergement **115**

ÉCONOMIQUE – EMPLOI

Association intermédiaire

Rue de la Viguerie
05 53 93 11 16
mgii.miramont@orange.fr

Mission Locale

Moyenne Garonne
Entrée B - Hôtel de Ville
L/Ma/J/V sur RDV
09 67 67 13 90
missionlocalemoyennegaronne
@mlmg.fr
<https://www.facebook.com/MissionLocaleMG/>

TOURISME

Office de Tourisme du

Pays de Lauzun
5 rue Pissebaque
47410 LAUZUN
05 53 94 13 09
tourisme@paysdelauzun.com
<http://www.paysdelauzun.com>

MIR'ANIMA

Square Victor Hugo
miranima.asso@gmail.com

ÉDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE

Centre de Loisirs

145 Avenue de Grammont
05 53 93 23 08
clsh1@free.fr

Collège Didier Lamoulié

566 Avenue Soussial
05 53 93 21 42
ce.0470024w@ac-bordeaux.fr

Crèche-Halte-Garderie

185 Avenue Joliot-Curie
05 53 64 34 07
creche@miramontdeguyenne.fr

Ecole Jean Moulin

Rue du 8 mai 1945
05 53 93 22 27
ec.elem.moulin.miramont@ac-bor-
deaux.fr

Ecole Maternelle Gilberte

Harribey
Boulevard Jules Ferry
05 53 93 20 69
ec.mat.harribey.miramont@ac-bor-
deaux.fr

Les clés

10-12 Boulevard Jules Ferry
05 53 20 19 20
a.lescles@wanadoo.fr

Violences conjugales

3919

Centre antipoisons

05 56 96 40 80

Centre Médico social

05 53 64 65 45

Maison de la Vie Citoyenne

Boulevard Jules Ferry
05 53 93 24 95
mvci.amicale@free.fr

Maison Familiale Rurale

Boulevard Clémenceau
05 53 93 21 49
mfr.miramont@mfr.asso.fr

R.A.S.E.D

Boulevard Jules Ferry
05 53 93 33 37

RAMP

(Relais Assistantes
Maternelles et Parents)
185, Avenue Joliot-Curie
05 53 64 26 83
ram@miramontdeguyenne.fr

SITE (syndicat intercommunal

des transports d'élèves)
Local Mairie
05 53 64 98 66
Ma/J/V Après-midis
05 53 20 18 50

DÉCHETTERIE

Z.I Favard
05.53.64.12.26
iris@ccpl47.fr
Ouverture : Lundi, Mercredi et Ven-
dredi : 13h30 - 18h / Mardi et Jeudi :
8h - 12h et 13h30 - 18h / Samedi :
9h30 - 18h

SÉCURITÉ

Sapeurs-Pompiers

Caserne Elie Teyssier
39 boulevard de Lattre
de Tassigny
miramontcdc@sdis47.fr

Gendarmerie

Lieutenant Johnny Hardelin
05 53 83 39 10
05 53 83 39 12
cob.miramont-de-guyenne@gen-
darmarie.interieur.gouv.fr

MAISON DE SANTÉ PLURI- PROFESSIONNELLE

BIAMOU Alain

Médecine générale
Sur RDV
05 53 79 36 60

LAPLANCHE Michel

Médecine générale
Sur RDV
05 53 93 89 58

BOTTEON Sandrine

MAYRAND Caroline
Pédicure - Podologue
Sur RDV
05 53 79 98 45

UNA GUYENNE 47

Aide, soins et services
aux domiciles
Du lundi au vendredi :
8/12h-14/18h
Samedi : 8/12h
05 53 76 06 30

LAFON Jérémy

Diététicien
Sur RDV
06 52 74 68 38

RAMOS Sonia

Diététicienne
Sur RDV
06 77 08 31 56

RICHARD

BERRUYER Brigitte
Psychologue sociologue
Sur RDV
06 71 52 38 56

BREUIL Noémie

Orthoptiste
Sur RDV
05 53 94 14 86

HOLLARD Jean-Marc

COLEMAN Xavier
Chirurgien Dentiste
05 53 93 21 22
L/Ma/Me/V :
8h/12h - 14h/19h
J : 8h/12h

BOSSAVY Céline

Ergothérapeute
Sur RDV
06 86 77 45 17
Journées : L/Me/V
Après-midis : Ma/J

112
NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE EUROPÉEN
Si vous êtes victime de l'un des crimes
énumérés dans le Règlement européen

15
SAMU
LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE
Pour obtenir l'intervention d'une équipe
médicale hors d'une clinique, de domicile,
école, etc., appelez votre numéro vert ou
organisateur de permanence de soins

17
POLICE
SECOURS
Pour signaler une infraction qui nécessite
l'intervention immédiate de la police

18
SAPEURS-
POMPIERS
Pour signaler une situation de péril ou un
accident, contactez le 112 ou le
numéro de votre département ou
profession de référence pour l'urgence locale